



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIERRAT

Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

Recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

concernant

la mise en place d'une liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin via Sarrebruck

adoptée lors de sa 70^e séance plénière tenue le 8 décembre 2023 à Trèves

Sur proposition de sa Commission 3 « Transports et communication » le CPI décide :

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) lance un appel aux responsables politiques et d'entreprises à Paris et à Berlin pour la mise en place d'une liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin via Sarrebruck.

Ce projet doit non seulement améliorer la liaison directe entre les capitales française et allemande, mais aussi créer des plus-values importantes pour la Grande Région.

Le Conseil Parlementaire Interrégional souligne en particulier les avantages d'une liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin avec arrêt à Sarrebruck :

1. Un tracé efficace

Sarrebruck est géographiquement bien située sur le trajet direct entre Paris et Berlin, ce qui permet d'obtenir l'itinéraire le plus court et le plus efficace et de réduire ainsi les temps de trajet.

2. Une liaison entre les villes importantes

Le tracé via Sarrebruck permet de relier directement les métropoles de Paris et Berlin, permettant ainsi de renforcer les relations économiques et culturelles entre ces villes.

3. Un soutien au développement régional

La liaison ferroviaire directe via Sarrebruck pourrait donner une nouvelle impulsion au développement et au tourisme dans la Grande Région, renforcer l'économie locale et accroître l'attractivité pour les touristes et les voyageurs d'affaires.

La riche diversité culturelle et paysagère de la Grande Région pourrait être encore mieux exploitée sur le plan touristique grâce à la liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin via Sarrebruck.

4. Le respect de l'environnement

Un trajet plus court via Sarrebruck est généralement synonyme d'une consommation d'énergie et d'un impact sur l'environnement plus faibles, en particulier en cas d'utilisation de trains modernes et efficaces sur le plan énergétique.

5. Le décongestionnement d'autres voies de circulation

Une liaison ferroviaire directe via Sarrebruck pourrait désengorger d'autres voies de communication, notamment les routes et les voies aériennes, réduisant ainsi les embouteillages et améliorant globalement les infrastructures de transport.

6. La stimulation des échanges culturels

La liaison entre Paris et Berlin via Sarrebruck pourrait favoriser davantage les échanges culturels entre la France et l'Allemagne en offrant aux voyageurs la possibilité d'explorer différentes régions et de découvrir la diversité des deux pays.

7. L'attractivité pour les voyageurs d'affaires

Un train direct entre les pôles d'affaires de Paris et Berlin attirerait particulièrement les voyageurs d'affaires, dans la mesure où des liaisons rapides et confortables pourraient améliorer l'efficacité des voyages d'affaires.

8. Le développement économique

La liaison ferroviaire se traduirait par un renforcement du développement économique dans l'ensemble de la Grande Région, en facilitant l'accès aux centres économiques de Paris et de Berlin pour les entreprises implantées dans cette région.

9. Le renforcement de l'infrastructure de transport

La mise en place d'un train direct nécessiterait la modernisation et le renforcement des infrastructures de transport régionales, améliorant ainsi à long terme l'ensemble du système de transport de la Grande Région.

10. La promotion de la coopération transfrontalière

Le train direct faciliterait la coopération transfrontalière entre les pays de la Grande Région, pouvant ainsi conduire à des projets communs, des initiatives de recherche et des partenariats économiques.

11. L'intégration du marché du travail

Une mobilité optimisée pourrait également favoriser l'intégration du marché de l'emploi dans la Grande Région, les navetteurs pouvant se déplacer de manière plus flexible entre les différentes villes.

12. L'échange culturel

Le train direct pourrait intensifier les échanges culturels dans la Grande Région grâce à un contact plus rapide et plus facile entre les habitants de différentes parties de la région.

13. Une contribution à la protection du climat et au gain de temps

La liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin via Sarrebruck devra contribuer à la protection du climat et sera attractive en termes de temps dans la mesure où elle constituerait une alternative au transport aérien.

14. La desserte du Grand-Duché de Luxembourg

Le train direct entre les deux capitales, Paris et Berlin, permettrait également de mieux relier la capitale européenne Luxembourg et ses institutions européennes au réseau ferroviaire international.

15. Le renforcement de l'infrastructure ferroviaire dans la Grande Région

Le CPI réclame la poursuite du développement de l'infrastructure du réseau ferroviaire dans l'ensemble de la Grande Région, notamment en vue de renforcer les effets positifs de la liaison ferroviaire directe.

Le CPI demande aux responsables politiques et aux chefs d'entreprise à Paris et à Berlin d'examiner dans le détail cette recommandation dans l'espoir d'obtenir leur soutien pour la mise en place de ce projet important. Le lancement d'une liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin avec arrêt à Sarrebruck ne renforcerait pas seulement la coopération entre les deux villes et les deux pays, mais aurait également un impact positif sur l'ensemble de la Grande Région, avec ses plus de 11 millions d'habitants et ses plus de 260.000 travailleurs frontaliers.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** adresse sa recommandation :

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au Gouvernement de la Wallonie,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au Conseil régional de la Région Grand Est,

ainsi que

- au Gouvernement de la République française,
- au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

et aux entreprises responsables

- DB et
- SNCF